



Note de fonctionnement – Trophées des ODD

Edition 2024

1. Nature des Trophées des ODD

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France souhaite valoriser les entreprises (>10 salariés) et de tous secteurs qui s'engagent pleinement dans la démarche des ODD et accélérer la transmission de leurs bonnes pratiques. Destinés aux entreprises membres ou non membres du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France, les Trophées des ODD visent à valoriser les entreprises ayant conduit des initiatives innovantes faisant avancer les ODD vers la réalisation de l'Agenda 2030.

Les bonnes pratiques récompensées dans le cadre des éditions 2022 et 2023 sont accessibles [ici](#).

2. Catégories des Trophées

Les Trophées des ODD du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France récompensent les entreprises qui contribuent à la mise en œuvre concrète de plusieurs ODD. Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France a ainsi la volonté de récompenser les entreprises qui agissent en faveur de l'innovation pour l'Agenda 2030 et de générer une émulation collective autour de la réalisation des ODD. L'inclusion de l'ensemble des parties prenantes étant toute aussi importante pour mener à bien l'Agenda 2030, le leadership collectif sera salué. Les membres du jury seront également particulièrement attentifs à la figuration des [cibles des ODD](#) dans les pratiques présentées.

Dans le cadre de l'édition 2024, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France propose les 3 catégories suivantes :

- **Catégorie 1 - Inclusion et diversité** : Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant la promotion de l'inclusion et la diversité en entreprise. Une attention particulière sera portée à la valorisation du leadership féminin, l'égalité des genres, les communautés LGBTQI+, le handicap et l'accessibilité, etc.
- **Catégorie 2 - Mobilisation de la jeunesse** : Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant la mobilisation de la jeunesse en entreprise. Une attention particulière sera portée au rôle des entreprises candidates au sein de coalitions multi-acteurs pour favoriser l'engagement actif de la jeunesse à la société.
- **Catégorie 3 - Production durable** : Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant la mise œuvre d'une production

durable et d'une consommation responsable. Le jury veillera particulièrement aux innovations pour la préservation de l'eau, des océans, de la biodiversité et des forêts, etc.

Pour l'ensemble des catégories, une attention particulière sera portée sur la capacité de l'entreprise à agir sur ces enjeux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les dossiers seront examinés par l'équipe de Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, qui désignera six finalistes par catégories. Ces finalistes seront par la suite départagés par un jury final qui choisira l'entreprise lauréate pour chacune des catégories ainsi que deux autres entreprises finalistes, dont les bonnes pratiques seront valorisées par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France. Les membres du jury se réservent le droit d'annuler une catégorie s'il n'y a pas assez de candidats et veilleront également à une répartition équilibrée entre PME, ETI et grandes entreprises au sein des lauréats et finalistes.

3. Conditions de participation

Les Trophées des ODD du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France sont ouverts aux entreprises de plus de 10 salariés qu'elle fasse partie, ou non, du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Travailler au sein d'une entreprise légalement constituée ;
 - D'au moins 10 salariés ;
 - Comptant 2 ans d'existence au minimum ;
- Avoir complété l'ensemble des étapes de la candidature ;
- Que l'entreprise ne soit pas sujette à controverse avec un ou plusieurs des Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

4. Prix et récompenses

Les trois entreprises lauréates vainqueurs dans leur catégorie, ainsi que les finalistes valorisés (deux par catégorie, six au total), se verront ainsi :

- Remettre un Trophée des ODD du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France (uniquement pour les entreprises lauréates) ;
- Référencées en tant qu'entreprise lauréate ou finaliste valorisée de la catégorie à laquelle elle a postulé sur la page dédiée du site du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France.

Cette valorisation permet la diffusion des bonnes pratiques à d'autres entreprises ou individus qui, par la suite, pourront s'en inspirer pour les dupliquer au sein de leurs propres structures. Ceci sera un élément catalyseur de l'application de l'Agenda 2030.

5. Modalités d'évaluation

L'évaluation des Trophées se fera de la manière suivante :

- Les entreprises candidates devront remplir une [plateforme de candidature](#), dont le questionnaire comporte des questions à propos de leurs initiatives portant sur les ODD ;

- Les dossiers seront examinés par l'équipe de Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France, qui désignera six finalistes par catégorie selon la note finale obtenue ;
- Ils seront tous départagés par un jury final qui attribuera les trois Trophées des ODD.

6. Composition du jury

Les membres du jury final ont été choisis par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et représentent la diversité des acteurs engagés en faveur des ODD.

Le jury des Trophées des ODD 2024 sera composé d'un ou une membre des organisations suivantes : Pacte mondial de l'ONU – Réseau France, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, UNESCO, entreprise lauréate en 2022 ou 2023.

La composition du jury final pourra évoluer en fonction de la disponibilité des membres.

7. Architecture du Questionnaire

Le questionnaire à remplir en ligne pour valider une candidature se décompose en plusieurs parties distinctes, pondérées et permettant d'obtenir une note finale :

1. La première partie concerne les « Questions générales ». Le représentant de l'entreprise candidate devra répondre à des questions sur sa structure. Cette partie n'est pas notée.
2. La deuxième partie porte sur les « Actions en faveur des ODD ». Composée de quatre questions et comptant pour 40% de la note finale, ce volet du questionnaire permet de décrire l'action en faveur des 17 ODD menée par l'entreprise et d'en décrire précisément l'impact. S'inscrivant dans la dimension holistique des ODD, la contribution de l'entreprise candidate à la mise en œuvre de l'ensemble des 17 ODD sera valorisée de la même manière que les questions spécifiques par catégorie.
3. La troisième partie reprend en partie les questions de la Communication on Progress (CoP) sur la « Gouvernance » de leur entreprise. Les trois questions permettront aux membres du jury de mieux s'approprier la gouvernance des entreprises candidates. Elle contribue à 20% de la note finale du Questionnaire.
4. Enfin, la dernière partie est celle des « Questions spécifiques aux différentes catégories ». Représentant 40% de la note finale, cette partie diffère selon la catégorie à laquelle l'entreprise candidature postule. Chaque catégorie se voit ainsi attribuée quatre questions lui permettant de spécifier les actions pour les ODD en fonction de la catégorie choisie et ainsi, de justifier sa candidature.

Enfin, les entreprises candidates auront la possibilité, à la fin de ce Questionnaire, d'accepter ou non que le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France utilise leurs informations dans le cadre de sa communication autour des Trophées; mais aussi d'ajouter jusqu'à deux pièces jointes complémentaires afin de venir appuyer un peu plus leurs candidatures.

8. Calendrier des Trophées des ODD

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Du 11 mars au 15 mai 2024 : dépôt des candidatures via la [plateforme de candidature](#) ;
- [19 mars](#) et [18 avril](#) 2024 : webinaires d'informations organisés par le Pacte mondial de l'ONU – Réseau France ;
- Du 15 mai au 31 mai 2024 : pré-sélection des dossiers par l'équipe du Pacte mondial – Réseau France ;
- Du 03 juin au 20 juin 2024 : lecture des dossiers finalistes par le jury ;
- Juin 2024 : réunion du jury final pour évaluation des dossiers finalistes ;
- Octobre 2024 : cérémonie de remise des Trophées ODD 2024, *date et lieu à venir*.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer sans préavis.

Pour toute question relative aux Trophées des ODD, ou pour exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité, toute entreprise participante peut contacter l'équipe du Pacte mondial – Réseau France par courriel à l'adresse suivante : trophees_odd@pactemondial.org.